CABINET DE CONSEILS ASSOCIES MIDI CENTRE
Commissaire aux comptes
4 Boulevard d'Estourmel
12000 RODEZ

SARL ALBOUY ASSOCIES AUDIT

Commissaire aux comptes
9 rue Camille Douls
12000 RODEZ

AVEYRON CULTURE – Mission Départementale

Siège social : 25 Avenue Victor Hugo
12 000 RODEZ

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

CABINET DE CONSEILS ASSOCIES MIDI CENTRE
Commissaire aux comptes
4 Boulevard d'Estourmel
12000 RODEZ

SARL ALBOUY ASSOCIES AUDIT
Commissaire aux comptes
9 rue Camille Douls
12000 RODEZ

AVEYRON CULTURE - Mission Départementale
Siège social : 25 Avenue Victor Hugo
12000 RODEZ

-o0o-

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

- - - - -

A l'Assemblée Générale de l'association AVEYRON CULTURE – Mission Départementale,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association AVEYRON CULTURE – Mission Départementale relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 22 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration arrêté le 22 juin 2020 dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

RESPONSABILITES DES INSTANCES DIRIGEANTES DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient aux instances dirigeantes de l'association d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elles estiment nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe aux instances dirigeantes d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de dissoudre l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à RODEZ, le 10 septembre 2020

Les Commissaires aux comptes

CABINET DE CONSEILS ASSOCIES MIDI CENTRE

Claude SERIO, *Associé*

SARL ALBOUY ASSOCIES AUDIT

Christian ALBOUY, *Associé*

Description détaillée des responsabilités des commissaires aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

KPMG

Bilan actif

AVEYRON CULTURE

Actif			Exercice au 31/12/2019			Exercice précédent
			Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	au 31/12/2018
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
		Concessions, logiciels et droits similaires	25 992	22 220	3 771	957
		Fonds commercial (1)				
		Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	25 992	22 220	3 771	957
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions				
		Inst.techniques, mat.out.industriels	105 578	89 438	16 139	25 516
		Autres immobilisations corporelles	202 074	178 961	23 112	19 886
		Immobilisations grevées de droits				
		Immobilisations corporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	307 652	268 400	39 252	45 403
	Immobilisations financières (2)	Participations				
		Créances rattachées à des participations				
		Titres immob. activité de portefeuille				
		Autres titres immobilisés				
		Prêts	40 432		40 432	42 394
		Autres immobilisations financières	200		200	1 000
		TOTAL	40 632		40 632	43 394
		Total I	**374 277**	**290 620**	**83 657**	**89 755**
Actif circulant	Stocks et en-cours	Matières premières, approvisionnements				
		En cours de production biens et services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
		TOTAL				
	Avances et acomptes versés sur commande					
	Créances (3)	Créances usagers et comptes rattachés	11 398		11 398	14 292
		Autres créances	148 478		148 478	429 878
		TOTAL	**159 876**		**159 876**	**444 171**
	Divers	Autres titres				
		Valeurs mobilières de placement				
		Instruments de trésorerie				
		Disponibilités	1 020 122		1 020 122	661 315
		Charges constatées d'avance (4)	18 040		18 040	17 198
		Total II	**1 198 039**		**1 198 039**	**1 122 684**
Charges à répartir sur plusieurs exercices III						
Primes de remboursement des emprunts IV						
Ecart de conversion Actif V						
		TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)	**1 572 317**	**290 620**	**1 281 696**	**1 212 440**
Renvois		(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)				
Engagements reçus		Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre Autres				

Edité à partir de Loop V4.8.0

AVEYRON CULTURE

Passif (avant répartition)			Exercice	Exercice précédent
Fonds associatifs	Fonds propres	Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. inv. biens renouvelables)	12 934	12 934
		Ecarts de réévaluation		
		Réserves	155 903	155 903
		Report à nouveau	389 734	361 223
		Résultat de l'exercice	14 853	28 510
	Autres fonds associatifs	Fonds associatifs avec droit de reprise		
		Apports		
		Legs et donations		
		Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
		Ecarts de réévaluation		
		Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme		
		Provisions réglementées		
		Droit des propriétaires (commodat)		
		Total I	**573 426**	**558 572**
Provisions et fonds dédiés		Provisions pour risques		
		Provisions pour charges	347 391	314 441
		Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	2 791	2 676
		Fonds dédiés sur autres ressources (apports, dons, legs et donations)		
		Total II	**350 182**	**317 117**
Dettes		Emprunts obligataires convertibles		
		Autres emprunts obligataires		
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
		Emprunts et dettes financières divers (3)		
		Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (1)		
		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	123 431	115 774
		Dettes fiscales et sociales	221 542	211 309
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	10 519	
		Autres dettes	1 236	1 627
		Instruments de trésorerie		
		Produits constatés d'avance	1 358	8 039
		Total III	**358 088**	**336 750**
		Écart de conversion passif IV		
		Total du passif (I+II+III+IV)	**1 281 696**	**1 212 440**
Renvois		Dettes sauf (1) à plus d'un an		
		Dettes sauf (1) à moins d'un an	358 088	336 750
		(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
		(3) Dont emprunts participatifs		
Engagements donnés		Sur legs acceptés		
		Autres		

Edité à partir de Loop V4.8.0

KPMG

Compte de résultat

AVEYRON CULTURE

Période de l'exercice 01/01/2019 31/12/2019
Période de l'exercice précédent 01/01/2018 31/12/2018

Voir le rapport

		Exercice	Exercice précédent
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises		
	Production vendue : Biens		
	Services liés à des financements réglementaires		
	Autres services	60 295	55 587
	Montant net du chiffre d'affaires (dont à l'exportation)	60 295	55 587
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Produits nets partiels sur opérations à long terme		
	Cotisations	10 250	9 075
	Dons		
	Legs et donations		
	Subventions d'exploitation	1 792 561	1 797 367
	Produits liés à des financements réglementaires		
	Ventes de dons en nature		
	Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	20 339	5 967
	Autres produits	0	191
	Total des produits d'exploitation I	1 883 445	1 868 188
Charges d'exploitation	Marchandises Achats		
	Variation de stocks		
	Matières premières et autres approvisionnements Achats	18 228	20 458
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	612 326	576 281
	Impôts, taxes et versements assimilés	89 105	92 759
	Salaires et traitements	778 334	763 806
	Charges sociales	331 283	347 045
	Dotations d'exploitation • sur immobilisations amortissements	13 855	12 923
	Dotations d'exploitation • sur immobilisations provisions		
	Dotations d'exploitation • sur actif circulant : provisions		
	Dotations d'exploitation • pour risques et charges : provisions	32 949	32 859
	Subventions accordées par l'association		
	Autres charges	25	5
	Total des charges d'exploitation II	1 876 109	1 846 141
	Résultat d'exploitation (I-II)	**7 335**	**22 047**
Opér. commun	Excédents ou déficits transférés III		
	Déficits ou excédents transférés IV		
Produits financiers	Produits financiers de participations		
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	9 539	8 828
	Reprises sur provisions, transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers V	9 539	8 828
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières VI		
	Résultat financier (V-VI)	**9 539**	**8 828**
	Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV+V-VI)	**16 875**	**30 876**
Renvois	(1) Y compris redevances de crédit-bail : mobilier		
	immobilier		

Edité à partir de Loop V4.8.0

KPMG

Compte de résultat

AVEYRON CULTURE

Période de l'exercice 01/01/2019 31/12/2019
Période de l'exercice précédent 01/01/2018 31/12/2018

Voir le rapport

		Exercice	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	113	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	228	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels VII	341	
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	100	1 339
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total des charges exceptionnelles VIII	100	1 339
	Résultat exceptionnel (VII-VIII)	**241**	**-1 339**
	Participation des salariés aux résultats IX		
	Impôts sur les sociétés X	2 148	1 979
	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs XI	2 676	3 629
	Engagements à réaliser sur ressources affectées XII	2 791	2 676
	Total des produits (I+III+V+VII+XI) XIII	**1 896 002**	**1 880 646**
	Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X+XII) XIV	**1 881 148**	**1 852 135**
	Excédent ou déficit (XIII-XIV)	14 853	28 510
	Évaluation des contributions volontaires en nature		
Produits			
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
Charges			
	Secours en nature		
	Mise à disposition de biens et services		
	Personnel bénévole		

Edité à partir de Loop V4.8.0

KPMG

AVEYRON CULTURE

Annexe

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos-le 31/12/2019

ASS AVEYRON CULTURE

Table des matières

1 Principes et méthodes comptables 3

2 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat 4
2.1 Actif immobilisé 4
2.1.1 État de l'actif immobilisé (brut) 5
2.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé 7
2.1.3 Amortissements et dépréciations - État de rapprochement entre ouverture et clôture 10
2.2 Actif circulant 11
2.2.1 Précisions sur d'autres créances significatives 11
2.2.2 Charges constatées d'avance et écarts de conversion d'actif 11
2.3 Fonds associatifs 12
2.3.1 Fonds propres (hors report à nouveau et résultat de l'exercice) 12
2.3.2 Le résultat de l'exercice 12
2.4 Provisions, fonds dédiés, autres passifs 13
2.4.1 Provisions 13
2.4.2 Passifs non comptabilisés 15
2.4.3 Fonds dédiés 15
2.4.4 Précisions sur d'autres dettes 16
2.5 État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice 16
2.6 Compte de résultat 18
2.6.1 Ventilation des produits d'exploitation 18
2.6.2 Contributions volontaires en nature 19
2.6.3 Montant détaillé des frais accessoire d'achat non enregistrés dans les comptes de charges par nature prévus à cet effet. 19
2.6.4 Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges et produits 19

3 Informations relatives à la fiscalité 20
3.1 Informations relatives au régime fiscal 20

4 Informations relatives aux opérations et engagements envers les dirigeants 21
4.1 Informations relatives aux dirigeants 21
4.2 Informations relatives à l'effectif moyen 21

5 Evènement post-clôture 22

1 Principes et méthodes comptables

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n°2014-03 complété par le règlement ANC n° 2016-07, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement du CRC n°1999-01 du 16 février 1999.

2 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

2.1 Actif immobilisé

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

— Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés

2.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

	Immobilisations	Valeur brut début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)		Valeur brute fin (D)
				Sorties	Virements	
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	26 520	3 247	3 775	-	25 992
Immobilisations corporelles	Terrains	-	-	-	-	-
	Constructions	-	-	-	-	-
	Install. Tech., mat, outillage	105 579	-	-	-	105 579
	Install. générales, ag. Am. divers	25 626	-	-	-	25 626
	Matériel de transport	3 114	-	-	-	3 114
	Mat bur., informatique, mobilier	174 884	7 272	8 821	-	173 335
	Immo. Corp. En cours	-	-	-	-	-
	Avances et acomptes	-	-	-	-	-
	Total III	309 202	7 272	8 821	-	307 653
Immobilisations financières	Participations	-	-	-	-	-
	Créances rattachées à des part.	-	-	-	-	-
	Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-
	Prêts et autres immo. financières	43 395	1 400	4 162	-	40 633
	Total IV	43 395	1 400	4 162	-	40 633
	Total général	379 116	11 919	16 758	-	374 278

2.1.1.1 Aménagement du cadre général – Augmentations

Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations				
	Virements		Entrées		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Immobilisations incorporelles			3 247		
Immobilisations corporelles			7 272		
Immobilisations financières			1 400		
TOTAL			**11 919**		

2.1.1.2 Aménagement du cadre général - Diminutions

Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions				
	Virements		Sorties		
	De poste à poste	À destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Immobilisations incorporelles					3 775
Immobilisations corporelles					8 821
Immobilisations financières					1 962
TOTAL					**14 558**

2.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Immobilisations		Amortissements début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Amortissements fin (D)
Amortissements incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	25 563	433	3 775	22 220
Amortissements corporelles	Terrains	-	-	-	-
	Constructions	-	-	-	-
	Install. Tech., mat, outillage	80 062	9 377	-	89 439
	Install. générales, ag. Am. divers	23 013	1 308	-	24 321
	Matériel de transport	3 114	-	-	3 114
	Mat bureau et informatique, mobilier	157 610	2 738	8 821	151 527
	Immobilisations grevées de droits	-	-	-	-
	Total III	263 798	13 423	8 821	268 400
	Total général	289 361	13 856	12 596	290 621

2.1.2.1 Aménagement du cadre général - Augmentations

Augmentations (Dotations) de l'exercice	Ventilation des dotations			
	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles		433		
Immobilisations corporelles		13 423		
TOTAL		**13 856**		

Catégories d'immobilisations	Postes du résultat avec dotation		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Immobilisations incorporelles	433		
Immobilisations corporelles	13 423		
TOTAL	**13 856**		

2.1.2.2 Aménagement du cadre général - Diminutions

Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions		
	Éléments transférés à l'actif circulant	Éléments cédés	Éléments mis hors service
Immobilisations incorporelles			3 775
Immobilisations corporelles			8 821
TOTAL			**12 596**

2.1.3 Amortissements et dépréciations - État de rapprochement entre ouverture et clôture

Amortissement et dépréciation	Début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Fin de l'exercice
		Amortissement	Dépréciation	Amortissement	Dépréciation	
Incorporelles	25 563	433	-	3 775	-	22 220
Corporelles	263 798	13 423	-	8 821	-	268 400
TOTAL	289 361	13 856	-	12 596	-	290 621

2.2 Actif circulant

2.2.1 Précisions sur d'autres créances significatives

2.2.2 Charges constatées d'avance et écarts de conversion d'actif

2.2.2.1 Charges constatées d'avance et produits à recevoir

Charges constatées d'avance

Nature	Date période		Montants		
	Début	Fin	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Loyer	01.01.2019	31.03.2019	3 222		
Maintenances	01.01.2019	06 à 12.2019	6 613		
Assurances	01.01.2019	01 à 12.2020	7 773		
Divers	01.01.2019	01 à 12.2020	433		

Produits à recevoir :

Subvention Conseil Départemental Convention d'Objectif solde :	141 697
Subvention Conseil Départemental « Arts Visuels au Collège 2018-2019 »	3 191
Remboursement organisme de formation	3 506
Avoir fournisseurs à recevoir	74
Factures à établir ; partenaires et établissements scolaires	5 818

2.3 Fonds associatifs

La présentation des fonds associatifs dans le bilan avant répartition est normée dans le règlement CRC 99-01.

Le résultat comptable ne pouvant être attribué aux adhérents, qui n'ont aucun droit individuel celui-ci, le résultat positif est appelé « excédent » et le résultat négatif « déficit. L'instance statutairement compétente se prononce sur l'affectation de l'excédent ou déficit. Chap I.1, règlement n°1999-01)

Les subventions d'investissements affectées à un bien renouvelable par l'association ou la fondation sont maintenues au passif dans les fonds associatifs avec ou sans droit de reprise (§6 du règlement n°1999-01).

2.3.1 Fonds propres (hors report à nouveau et résultat de l'exercice)

L'apport sans droit de reprise implique la mise à disposition définitive d'un bien. Pour être inscrit en fonds associatifs, cet apport doit correspondre à un bien durable utilisé pour les besoins de l'association. Dans le cas contraire, il est inscrit en résultat.

Libellés	Solde début	Augmentation	Diminution	Solde fin
Fonds associatifs sans droit de reprise	12 934			12 934
Écarts de réévaluation				
Réserves	155 903			155 903

2.3.2 Le résultat de l'exercice

Il est de 14 853.93 € résultat définitivement acquis à l'organisme.

2.4 Provisions, fonds dédiés, autres passifs

2.4.1 Provisions

Nature des réserves et provisions	Montant début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Montant fin (D)
Provisions réglementées				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	314 441	32 950		347 391
TOTAL	**314 441**	**32 950**		**347 391**

2.4.1.1 Aménagement du cadre général – Augmentations/dotations

Augmentations (dotations) de l'exercice	Ventilation des dotations		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Provisions réglementées			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges	32 950		
TOTAL	32 950	-	-

2.4.1.2 Aménagement du cadre général – Diminutions/reprises

Diminutions (reprises) de l'exercice	Ventilation des diminutions (reprises)		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Provisions réglementées			
Provisions pour risques	Néant		
Provisions pour charges			
TOTAL	-	-	-

2.4.1.3 Provisions pour risques et charges

Nature des réserves et provisions	Montant début	Augmentations	Diminutions	Montant fin
Provisions pour risques d'emploi				
Autres provisions pour risques				
Provisions pour pensions et obligations similaires	314 441	32 950		347 391
Provisions pour grosses réparations				
Autres provisions pour charges				
TOTAL	**314 441**	**32 950**		**347 391**

	Montant au début de l'exercice	Constitution par fonds propres	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Reprises par fonds propres	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques							
Provisions pour charges	314 441		32 950				347 391
TOTAL	**314 441**		**32 950**				**347 391**

2.4.1.4 Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	TOTAL
Indemnités de départ en retraite	347 391		347 391
Prise en charge des cotisations mutuelle santé pour des salariés partis en retraite			

Notre entité provisionne ses engagements relatifs aux régimes suivants dont les principales caractéristiques pour notre entité sont précisées ci-après :

Les provisions sont évaluées et comptabilisées dans le respect de la permanence des méthodes,

La méthode rétrospective a été retenue. Elle reprend l'ancienneté du salarié depuis sa date d'embauche jusqu'à la date de calcul.

Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes à la date de clôture, comparée à l'exercice précédent :

— Age de départ à la retraite présumé 62 ans,

Concernant la possibilité d'être présent à l'âge de départ en retraite, notre entité utilise pour la prise en compte du turnover,

Pour la prise en compte de la mortalité, le pourcentage de survie qui résulte des tables de mortalité officielles (INSEE) distinctes pour les hommes et les femmes.

Le % retenu de cotisations ou contributions à supporter par l'entité lors du versement des indemnités est de **.40....%**

2.4.2 Passifs non comptabilisés

2.4.3 Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont les rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard

Les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » sont reprises en produits au compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs.

Dans le cadre du projet culture et santé un fonds dédié concernant la subvention reçue de la DRAC non utlisée est portée en fonds dédiés :

2.4.3.1 Subventions de fonctionnement affectées

Lorsqu'une subvention de fonctionnement inscrite, au cours de l'exercice, au compte de résultat dans les produits, n'a pu être utilisée en totalité au cours de cet exercice, l'engagement d'emploi pris par l'organisme envers le tiers financeur est inscrit en charges sous la rubrique « engagements à réaliser sur ressources affectées » (sous-compte « engagements à réaliser sur subventions attribuées ») et au passif du bilan sous le compte « fonds dédiés »

Situations / Ressources	Montant total de la subvention allouée	Fonds à engager au début de l'exercice (19)	Utilisation en cours d'exercice (7894)	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6894)	Fonds restant à engager en fin d'exercice (19)
Résonnance Musique et handicap	7 000	2 676	2 676		0
Culture et handicap	5 000			2791	2 791
TOTAL	**12 000**	**2676**	**2 676**	**2 791**	**2 791**

2.4.4 Précisions sur d'autres dettes

2.4.4.1 Produits constatés d'avance : Actions culture et handicap – 1 358 :

2.5 État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	-		
	Prêts	40 433		
	Autres	200		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Créances Clients et Comptes rattachés	11 398		
	Autres	148 478		
Charges constatées d'avance		18 041		
	TOTAL	218 550		

Prêts Accordés en cours d'exercice	
Remboursements obtenus en cours d'exercice	

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans	A + de 5 ans

				au +	
Emprunts obligataires convertibles		-			
Autres emprunts obligataires		-			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	-			
	à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers		-			
Fournisseurs et comptes rattachés		123 431			
Dettes fiscales et sociales		221 543			
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		10 519			
Autres dettes		1 237			
Produits constatés d'avance		1 358			
TOTAL		358 088			

Emprunts souscrits en cours d'exercice	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	Néant
Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physique à la clôture	

2.6 Compte de résultat

2.6.1 Ventilation des produits d'exploitation

Les dépenses engagées avant que l'association ou la fondation ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires.

Une condition suspensive non levée ne permet pas d'enregistrer la subvention en produits.

Subventions	1 792 561
Cotisations	10 250
Animations – partenariats	60 295

2.6.2 Contributions volontaires en nature

Par nature effectuées à titre gratuit, elles correspondent au bénévolat, aux mises à disposition de personnes par des entités tierces, ainsi que des biens meubles ou immeubles, auxquels il convient d'assimiler les dons en nature redistribués ou consommés en l'état.

Les méthodes de quantification et de valorisation retenues sont les suivantes :

— Les ressources reçues en nature par nature par l'entité sont :

- Utilisées pour les besoins de son activité ;
- Stockées,
- Vendues.

Les ventes des dons reçus en nature sont inscrites en produits en compte de résultat sous une rubrique spécifique.

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	Montant
Obtenue :		
Mise à disposition de locaux au 25 Avenue Victor Hugo à Rodez		Non connu
Mise à disposition de l'espace exposition de la galerie Sainte-Catherine		Non connu
Mise à disposition de l'espace Foch		Non connu
		TOTAL

2.6.3 Montant détaillé des frais accessoire d'achat non enregistrés dans les comptes de charges par nature prévus à cet effet.

2.6.4 Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges et produits

Honoraires des commissaires aux comptes

	CAC 1	CAC 2
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	3 300	3 300
Au titre d'autres prestations		
Honoraires totaux	3 300	3 300

3 Informations relatives à la fiscalité

3.1 Informations relatives au régime fiscal

L'association n'est pas fiscalisée.

4 Informations relatives aux opérations et engagements envers les dirigeants

4.1 Informations relatives aux dirigeants

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois au plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué.

En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

4.2 Informations relatives à l'effectif moyen

L'effectif moyen salarié y compris celui mis à disposition de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	7	
Agents de maîtrise et Techniciens	12	
Employés		
Ouvriers		
	19	

5 Evènement post-clôture

La crise de COVID 19 est un évènement postérieur à la clôture sans impact sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.
L'association affectée dans ses actions sur le territoire reste particulièrement vigilante quant au développement de la situation même si à ce stade, la durée et les impacts attendus du COVID 19 sur le territoire français restent incertains.
Nous considérons à ce stade que le principe de continuité d'exploitation retenu dans le cadre de l'établissement des comptes de l'exercice 2019 n'est pas remis en cause.